

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 mai 2024

Date de l'affichage de la convocation : 17 mai 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 9

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Le vingt-quatre mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, LEPILLET Sonia, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGÉARD Michel, RICHARD Thierry,

Absents excusés : PETIT Emeline, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : Fabienne CHANTRELLE

Pouvoirs : MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis
PETIT Emeline donne pouvoir à RICHARD Thierry

Annule et remplace suite à erreur matérielle

➤ Objet : PLU : Validation des modifications apportées avant approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré et précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, mais que préalablement à son approbation il y a lieu d'apporter quelques rectifications suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique. Il présente les propositions de modifications ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et L.153-8 et suivants L.153-21, L.153-31 à L.153-33, R.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération municipale en date du 11 septembre 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

VU la délibération municipale en date du 29 mai 2012 prenant acte du premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU ;

VU la délibération municipale en date du 29 avril 2014 prenant acte du deuxième débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU ;

VU la délibération municipale en date du 2 mai 2016 tirant le bilan de la concertation ;

VU la délibération municipale en date du 2 mai 2016 arrêtant le projet de P.L.U ;

CONSIDÉRANT que suite à cet arrêt, le projet de P.L.U a recueilli un avis défavorable des services de l'État ;

VU la délibération municipale du 15 septembre 2021 qui abroge la délibération d'arrêt du PLU ainsi que celle tirant le bilan de la concertation, pour pouvoir reprendre les études ;

VU le dernier débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du P.L.U organisé au sein du conseil municipal le 15 septembre 2021 ;

VU la délibération municipale en date du 16 novembre 2022 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

VU les avis émis par les Personnes Publiques Associées consultées après la transmission du dossier de PLU arrêté ;

VU l'arrêté municipal du 19 décembre 2023 portant organisation de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Essuiles-Saint-Rimault ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable sans réserve du Commissaire-enquêteur remis et commenté le 29 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que les résultats de ladite enquête publique et l'avis des personnes publiques consultées nécessitent quelques modifications du projet qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après délibération, avec 10 voix pour et 1 abstention,

Le conseil municipal décide :

D'APPORTER certaines modifications demandées :

- Par les personnes publiques
- Au cours de l'enquête publique

Qui sont reportées aux trois tableaux annexes joints en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme.

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 3

- Annexe 1 : Modifications apportées suite aux avis des PPA
- Annexe 2 : Modifications apportées suite à l'enquête publique
- Annexe 3 : Réponses aux conclusions motivées du commissaire enquêteur.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.**

**Le Maire,
Régis VANDEWALLE**

